

Candidats internationaux (non-EU)

Pré-requis linguistiques Sprachanforderungen

Le BSSE est un programme bilingue. Les candidats doivent apporter la preuve qu'ils maîtrisent les langues d'enseignement du programme, à savoir l'Allemand et le Français au niveau B2 minimum (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues – CECRL).

Les pièces suivantes sont acceptées pour documenter la maîtrise de l'Allemand ET du Français :

- Un certificat d'enseignement secondaire d'un établissement où la langue d'enseignement est l'allemand ou le français ;
- Un diplôme universitaire (niveau licence ou master) attestant de la réussite d'un programme dans lequel la langue d'enseignement est l'Allemand ou le Français ;
- Un diplôme de l'enseignement secondaire attestant d'au moins 5 années de cours intensifs d'Allemand ou de Français, avec relevé des notes obtenues aux examens de langue ;
- Un certificat de test* reconnu internationalement de niveau B2 minimum et datant de moins d'un an (voir les instructions détaillées ci-dessous).

*Les qualifications linguistiques suivantes seront acceptées :

Allemand (minimum B2 selon le CECRL)

TestDaF mit Niveaustufe 3 in allen vier Kompetenzen

Deutsches Sprachdiplom der Kultusministerkonferenz (DSD), zweite Stufe

Sprachzeugnisse des Goethe-Instituts (Zentrale Oberstufenprüfung, Kleines/Großes Sprachdiplom) (Niveaustufe B2)

Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang ausländischer Studienbewerber (DSH), Stufe I (entspricht B2-Niveau)

Français (minimum B2 selon le CECRL)

TCF (Test de connaissance du français) – Niveau B2 minimum

DALF (Diplôme approfondi de langue française) – Niveau B2 minimum